

« Kazakhgate » : une première mise en examen en Belgique

L'ex-président du Sénat, Armand De Decker, est soupçonné de trafic d'influence

BRUXELLES - *Correspondant*

Le dossier franco-belge dit « du Kazakhgate » a connu, lundi 7 mai, un rebondissement spectaculaire en Belgique. Le parquet de Mons a mis en examen le ministre d'Etat et ancien président du Sénat Armand De Decker, pour trafic d'influence dans l'enquête belge de cette affaire portant sur des soupçons de corruption en marge de contrats commerciaux entre la France et le Kazakhstan. M. De Decker est soupçonné d'avoir fait un intense lobbying en faveur du milliardaire d'origine kazakhe Patokh Chodiev – devenu belge en 1997 – et de deux de ses associés, en 2010 et en 2011.

Redevenu avocat, Armand De Decker, homme politique libéral de premier plan, était le conseiller du trio, qui a obtenu une transaction pénale à hauteur de quelque 22 millions, en échange de l'abandon des poursuites le visant. M. De Decker a touché 730 000 euros pour ses services. « Des honoraires pour l'important travail de conseiller stratégique que j'ai accompli », a-t-il constamment expliqué, sans apparemment convaincre la justice, celle-ci ayant donc estimé qu'il existait assez de motifs pour l'inculper, à l'issue d'investigations – non achevées –, tant en France qu'en Belgique. Le procureur général de Mons a estimé que l'ancien ministre avait bel et bien usé de son influence politique au profit des trois hommes d'affaires.

Une chambre doit désormais décider de l'éventuel renvoi de M. De Decker devant un tribunal. Le président de son parti, le Mouvement réformateur (MR) de l'ac-

tuel premier ministre fédéral, Charles Michel, a quant à lui demandé à l'intéressé de démissionner de tous ses mandats publics, sous peine d'exclusion. Il s'agit, pour cette formation, d'éviter à tout prix d'être impliquée dans un scandale politico-financier.

M. De Decker, qui était encore député régional de Bruxelles, mais avait abandonné son poste de maire de la commune d'Uccle il y a quelques mois, a rapidement réagi : il a annoncé son retrait du MR, déplorant que la présomption d'innocence ne lui bénéficie pas.

Une commission parlementaire a voté, il y a une dizaine de jours, un volumineux rapport final sur le « Kazakhgate ». Expurgé de pas mal d'éléments à la suite de pressions de la majorité, il a surtout conclu à l'immixtion de la France – et de l'Elysée à l'époque de Nicolas Sarkozy – dans les affaires belges, afin qu'un sort favorable soit réservé aux Kazakhs. A la clé, il y avait la conclusion d'un important marché d'hélicoptères militaires avec le régime du président Noursoultan Nazarbaïev. « L'ingérence française est claire et devrait entraîner des suites diplomatiques et judiciaires », estime le député écologiste Georges Gilkinet, l'un des membres les plus en vue de cette commission.

Transaction pénale

M. Chodiev et ses associés étaient cités, en Belgique, pour leur implication dans une affaire au détriment de l'entreprise énergétique belge Tractebel, qui avait projeté, dans les années 1990, de développer ses activités en Azerbaïdjan. Une transaction pénale (alors impossible dans le droit belge) pou-

Le président de son parti a demandé à M. De Decker de démissionner de tous ses mandats publics

vait leur permettre d'échapper aux poursuites et de préserver leur société minière, Eurasian Natural Resources Corp.

Une transaction fut signée en juin 2011. Sous l'influence, selon diverses sources, d'une cellule installée à l'Elysée et conduite par l'avocate française Catherine Degoul. Celle-ci a été mise en examen à Paris pour corruption d'agents étrangers et blanchiment. Claude Guéant, entendu l'an dernier par les députés belges, a confirmé l'existence de cette cellule, ainsi qu'un contact avec M. De Decker. Il fut aussi l'auteur d'une note évoquant le « magnifique travail qui ne peut que servir les intérêts de la France ». Devant la commission parlementaire, l'ancien secrétaire général de la présidence a toutefois démenti toute intrusion dans le processus législatif belge et a bondi quand un député flamand lui a lancé qu'il aurait dû être « honteux » du rôle joué par Paris.

M. De Decker est en fait mis en cause, non pas pour avoir pesé sur les députés belges mais pour avoir tenté d'influencer le ministre belge de la justice de l'époque, Stefaan De Clerck. Selon le directeur de cabinet de celui-ci, il aurait affirmé « représenter l'Elysée » et

demandé instamment au ministre d'intervenir pour résoudre les tracasseries judiciaires de M. Chodiev. Une autre conseillère a expliqué qu'il voulait obtenir une « injonction ministérielle positive » auprès du parquet en vue de la conclusion d'une transaction. Propos confirmés, plus vaguement, par M. De Clerck mais réfutés par M. De Decker. Ce dernier nie « tout comportement répréhensible à propos des nouvelles lois [sur la transaction pénale] » et considère que le chef d'inculpation retenu contre lui « ne tient absolument pas la route, ni en fait ni en droit ». Dans un communiqué diffusé lundi 7 mai, il évoquait « l'inanité » de ce qui lui est reproché, dont cette demande d'intervention.

Mystérieux « don »

On ignore, à ce stade, si d'autres aspects du dossier seront élucidés. Dont un mystérieux « don » effectué par l'avocate française de M. Chodiev à un groupe de scouts dirigé par un haut magistrat bruxellois, un avocat général qui fut membre du même parti que M. De Decker. Des députés pensent aussi qu'il convient toujours d'éclaircir le rôle éventuel du ministre des affaires étrangères, Didier Reynders, un proche de M. Sarkozy. Le rapport parlementaire l'a toutefois blanchi.

En France, l'enquête des juges Aude Buresi et Serge Tournaire progresserait également. Selon le magazine *Le Vif*, les magistrats auraient entendu M. De Decker à la fin du mois d'avril, et ils l'auraient confronté à M^e Degoul. Claude Guéant aurait également été entendu par les enquêteurs. « Il est la personne dont la mise en examen en France serait la plus retentissante », écrit, mardi 8 mai, le quotidien *Le Soir*. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

LES DATES

AVRIL 2011

Les dispositions de la loi belge sur la transaction pénale sont profondément remaniées et vont bénéficier à trois hommes d'affaires kazakhs.

OCTOBRE 2012

« Le Canard enchaîné » publie un article intitulé « Quand Sarko faisait la loi en Belgique ».

OCTOBRE 2014

« Le Monde » révèle l'ouverture d'une enquête sur des rétrocommissions dont une partie aurait abouti en Belgique.

MAI 2017

Entendu au Parlement belge, Claude Guéant dément toute initiative qui aurait visé à obtenir un changement de la loi belge.

AVRIL 2018

La commission parlementaire belge sur le « Kazakhgate » vote son rapport final. Il confirme un trafic d'influence et l'immixtion de la France pour tenter de résoudre les ennuis judiciaires du trio kazakh.

7 MAI

Mise en examen de l'ancien président du Sénat et avocat Armand De Decker pour trafic d'influence.